

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 189

31 janvier 2011

### SOMMAIRE

Absolutissimo Fund .....	9026	Ganador .....	9034
Alu-Rex Europe S.A. ....	9053	Ganador .....	9039
Axxiel S.A. ....	9071	Ganador .....	9039
Barma Investments S.A. ....	9062	Ganador .....	9040
Bermele S.A. ....	9054	Ganador .....	9030
Blue Sky Global Funds SIF .....	9035	Ganador .....	9031
Brasserie de l'Artiste S.à r.l. ....	9060	Ganador .....	9033
Brutin S.A. ....	9038	GLOCAP HAIG .....	9040
Bureau Economique de Gestion et Holding International - S.A.B.E.G.H.I.N. S.A. ....	9070	GLOCAP HAIG .....	9040
CARE Canadian Real Estate S.A. ....	9072	HCH Finance S.A. ....	9062
C&F Participations S.A. ....	9071	HIFA Holding S.à r.l. ....	9070
Ciel d'Orient S.à r.l. ....	9064	ING (L) .....	9041
Cloinvest SA .....	9034	ING (L) Renta Fund .....	9026
C.M.W. Canadian Mineral Water Develop- ment S.A. ....	9069	ING (L) Renta Fund .....	9041
DA Partners .....	9067	Intereuropean Finance & Energy Holding S.A. ....	9060
DL Partners .....	9067	JPMorgan Funds .....	9029
DWS Emerging Sovereign Bond Master Fund .....	9052	JP Morgan Partners Latin America Luxem- bourg I, S.à r.l. ....	9055
DWS Rendite Optima .....	9052	Lion/Gem Lux 1 S.A. ....	9066
DWS Rendite Optima .....	9052	Loca-rex S.A. ....	9059
DWS Renten Direkt Select 2016 .....	9041	MD Fiduciaire S.A. ....	9049
DWS Renten Direkt Select 2016 .....	9052	Möller Beheer S.A. ....	9067
Eastern S.à r.l. ....	9072	Paledora S.A. ....	9071
Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 1 ..	9053	Parismax S.à r.l. ....	9059
Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 2 ..	9052	Perminvest Holding SA .....	9034
Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 3 ..	9053	ProLogis Poland IV S.à r.l. ....	9057
Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 4 ..	9053	ProLogis Poland XIV S.à r.l. ....	9064
Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 5 ..	9053	Smith & Associates Pharma S.A. ....	9070
Eurizon Stars Fund .....	9052	SPF International S.à r.l. ....	9072
Fleurs Passion .....	9072	Titano Fund .....	9031
Gaïa International Financial Investment S.A. ....	9054	VCH .....	9041
Ganador .....	9035	VCH .....	9040
		World Minerals Luxembourg S.à r.l. ....	9064

### Absolutissimo Fund, Fonds Commun de Placement.

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82 112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Umbrellafonds „ABSOLUTISSIMO FUND“ (Organismus für gemeinsame Anlagen), der den Bestimmungen des Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds „ABSOLUTISSIMO FUND - VALUE FOCUS FUND“ mit Wirkung zum 13.12.2010 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Dezember 2010.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Unterschriften

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Référence de publication: 2010162578/16.

(100187366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

### ING (L) Renta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 29.732.

Notice is hereby given that an

#### EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company will be held before notary at the Registered Office of the Company on 3 March 2011 at 02.30 p.m. Luxembourg time (the "Meeting") to consider and resolve upon the following agenda:

#### Agenda:

1. Approval of the explanatory memorandum to the draft terms of the merger of the Company and ING (L) drawn up in accordance with Article 265 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law").
2. Approval of the report of the independent auditor drawn up in accordance with Article 266 (1) of the Law in relation to the adequacy of the method proposed in the draft terms of merger to determine the share exchange ratios between the shares of the Company and the new shares of ING (L).
3. Acknowledgement of the accomplishment of all formalities prescribed in Article 267 of the Law in relation to the right of each shareholder to inspect the merger documentation at the Registered Office of the Company at least one month before the date of the Meeting.
4. Approval of the draft terms of merger as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 31 January 2011.
5. Approval of the merger between the Company as the Absorbed Company and ING (L), Société d'Investissement à Capital Variable, with Registered Office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 44.873 ("ING (L)") as the Absorbing Company (the "Merger").

The absorption of the Company into ING (L) shall be effected as follows:

Details of the disappearing sub-funds of ING (L) Renta Fund		Details of the absorbing sub-funds of ING (L)	
Name SICAV	Name sub-fund	Name SICAV	Name sub-fund
ING (L) Renta Fund	Yen	ING (L)	Renta Fund World
ING (L) Renta Fund	International	ING (L)	Renta Fund World
ING (L) Renta Fund	World	ING (L)	Renta Fund World
ING (L) Renta Fund	Euro	ING (L)	Renta Fund Euro
ING (L) Renta Fund	Asian Debt	ING (L)	Renta Fund Asian Debt
ING (L) Renta Fund	Corporate USD	ING (L)	Renta Fund US Credit
ING (L) Renta Fund	Dollar	ING (L)	Renta Fund Dollar
ING (L) Renta Fund	Emerging Markets Debt (Hard Currency)	ING (L)	Renta Fund Emerging Markets Debt (Hard Currency)
ING (L) Renta Fund	Emerging Markets Debt (Local Currency)	ING (L)	Renta Fund Emerging Markets Debt (Local Currency)

ING (L) Renta Fund	Emerging Markets Debt (Local Bond)	ING (L)	Renta Fund Emerging Markets Debt (Local Bond)
ING (L) Renta Fund	Euro Inflation Linked	ING (L)	Renta Fund Euro Inflation Linked
ING (L) Renta Fund	Euro Liquidity	ING (L)	Renta Fund Euro Liquidity
ING (L) Renta Fund	Eurocredit	ING (L)	Renta Fund Eurocredit
ING (L) Renta Fund	Global High Yield	ING (L)	Renta Fund Global High Yield
ING (L) Renta Fund	Euro Long Duration	ING (L)	Renta Fund Euro Long Duration
ING (L) Renta Fund	Euromix Bond	ING (L)	Renta Fund Euro Government Bond (this sub-fund will be renamed to ING (L) Renta Fund Euromix Bond; this change will be reflected in the next version of the ING (L) prospectus)
ING (L) Renta Fund	Sustainable Fixed Income	ING (L)	Renta Fund Sustainable Fixed Income

with effect as of 29 April 2011 or as soon as possible thereafter; the applicable exchange ratio between the shares of the Company and the new shares of ING (L) shall be determined on the basis of the Net Asset Value of the respective sub-funds/share classes/share sub-classes of the Company and ING (L), as outlined in the Merger documentation.

6. Dissolution without liquidation of the Company and subsequent cancellation of all the outstanding shares inscribed in the books of Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. at the date of the Merger which will be replaced by shares of the respective sub-funds of ING (L) as outlined in the Merger documentation in accordance with Article 274 of the Law.
7. Discharge of the members of the Board of Directors of the Company and determination of the place where the books and records of the Company will be kept for a period of five years.
8. Effectiveness of the Merger as of 29 April 2011 or as soon as possible thereafter (the "Effective Date").

The Meeting will validly deliberate on the agenda only if at least 50% of the issued share capital of the Company is present or represented. The related resolutions will be validly adopted if approved by at least two thirds of the votes cast by shareholders of the Company at the Meeting. Each share is entitled to one vote.

If the quorum is not reached, another Extraordinary General Meeting shall be convened to be held on 8 April 2011 at 11.30 a.m. Luxembourg time. The second Extraordinary General Meeting shall validly deliberate on the agenda regardless of the proportion of the issued share capital of the Company present or represented.

A copy of the Merger documentation (the draft terms of merger, the explanatory memorandum, the reports of the independent auditors) is available at the Registered Office of the Company. Certain additional documents (including proxies) are available at the Registered Office of the Company, in accordance with applicable law.

The reason for the Merger is the overall product streamlining policy of ING Investment Management and economic rationalization pertaining to its investment funds worldwide. The higher assets resulting from the Merger would (a) rationalize the products and generate economy of scale and (b) lower the costs borne by the respective shareholders.

The costs relating to the Merger will be borne by the management company of the Company.

Dissolution proceeds that are not payable to shareholders due to, inter alia, non-availability of the shareholder at its registered address or incorrect bank account details will be transferred to the Caisse de Consignations within six (6) months following the date of the decision to dissolve the Company.

Shareholders are hereby informed that as a result of the Merger, the objectives and investment policies of the following sub-funds of the Company will differ from those of ING (L) whereas all other absorbing sub-funds will have identical objectives and investment policies as the absorbed sub-funds:

Objectives and investment policies of the absorbed sub-funds:		Objectives and investment policies of the absorbing sub-funds:	
Name SICAV	Name sub-fund	Name SICAV	Name sub-fund
ING (L) RENTA FUND	YEN	ING (L)	RENTA FUND WORLD
The objective of the sub-fund is to achieve long-term capital growth in Japanese Yen terms by investing in a diversified portfolio of Japanese Yen denominated bonds. This will be achieved by duration and curve position.		The sub-fund aims at achieving yield via diversification in international bonds denominated in various currencies. The aim is to offer broad monetary diversification on a global scale. These investments may also be made in emerging markets. The sub-fund invests mainly in first class issuers such as	

governments, multinationals, supranationals or prime private sector issuers.

ING (L) RENTA FUND INTERNATIONAL ING (L) RENTA FUND WORLD

The objective of the sub-fund is to achieve long-term capital growth by investing in a diversified portfolio of fixed income securities denominated in the currencies of the world's largest developed economies, with overweight in the Euro zone. Investments are concentrated on issuers such as governments; supranationals and investment grade credits. The sub-fund's benchmark is a combination of Barclays Global Aggregate Index (50%) and Barclays Euro Aggregate Index (50%).

The sub-fund aims at achieving yield via diversification in international bonds denominated in various currencies. The aim is to offer broad monetary diversification on a global scale. These investments may also be made in emerging markets. The sub-fund invests mainly in first class issuers such as governments, multinationals, supranationals or prime private sector issuers.

ING (L) RENTA FUND EUROMIX BOND ING (L)

RENTA FUND EURO GOVERNMENT BOND (this sub-fund will be renamed to ING (L) RENTA FUND EUROMIX BOND; this change will be reflected in the next version of the ING (L) prospectus)

This sub-fund aims to generate returns via the active management of a portfolio of bonds and money market instruments by investing primarily in bonds and money market instruments issued by issuers established in European States and denominated in their currency or in Euro. These countries include Member States of the European Union as well as those considered European as regards their geographical location.

The sub-fund aims to generate returns via the active management of a portfolio of bonds by investing primarily in bonds issued by issuers established in European Union countries and denominated in Euro. These countries strictly include member states of the European Union which are part of the Euro area.

Shareholders should also note that as a result of the Merger all available share classes of the Company's sub-fund ING (L) Renta Fund - International (except for the Z Capitalisation share class) will be absorbed into hedged share classes of the sub-fund ING (L) - Renta Fund World and that an additional fee of 0.05% will be charged for these share classes.

Shareholders are invited to attend the Meeting in person. To be admitted to the Meeting, each holder of physical bearer shares must deposit these shares at the headquarters or branch offices of ING and indicate his wish to attend the Meeting not later than by 28 February 2011, 05.00 p.m. Luxembourg time. Holders of bearer shares recorded in the books of Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. shall be admitted upon proof of their identity provided that they have informed the Board of Directors of their intention to attend the Meeting at least five business days before the Meeting.

Shareholders that cannot attend the Meeting are kindly asked to complete and to sign a proxy available upon request at the Registered Office of the Company and to return it to the Legal Department of ING Investment Management Luxembourg S.A. at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg not later than by 28 February 2011, 05.00 p.m. Luxembourg time by fax (fax number: (+352) 26 19 68 40), followed by the original by regular mail.

New subscriptions, redemptions or conversions into the sub-funds of the Company will only be accepted until the last trade date, 28 April 2011, 03.30 p.m. Luxembourg time. Shareholders are hereby informed that in relation to the Merger, the Board of Directors of the Company may be required to deviate from the investment policies of the Company's sub-funds or from concentration rules in accordance with the provisions of the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment.

Shareholders of the Company who do not agree with the draft terms of merger have the right - upon written request to be delivered to the Company or Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. - to redeem their shares free of any redemption fees or charges within a period of 30 calendar days prior to the Effective Date (as described in the draft terms of merger published in the Mémorial C on 31 January 2011). The shares of any shareholder of the Company inscribed in the records of Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. or deposited at the headquarters or branch offices of ING at the Effective Date who does not request the free redemption of his shares during this period will, by default, be exchanged for shares of the relevant sub-fund of ING (L).

Luxembourg, 31 January 2011.

*The Board of Directors.*

**JPMorgan Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.478.

Notice is hereby given that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders (the "Extraordinary General Meeting") of JPMorgan Funds (the "Company") will be held on Wednesday, 16 February 2011, 15.00 CET at the Registered Office of the Company, with the following Agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") in order to provide that the Board of Directors of the Company (the "Board") may transfer the registered office of the Company to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg to the extent permitted by Luxembourg laws and regulations.
2. Amendment of Article 5 of the Articles to provide that the Company may create any master/feeder UCITS class, convert any existing class into a feeder/master UCITS class or change the master UCITS of any of its feeder UCITS class, if permitted and in accordance with the Luxembourg laws and regulations.
3. Amendment of Article 6 of the Articles, inter alia, to
  - provide that no bearer shares will be issued anymore;
  - allow the Board to decide to compulsory exchange bearer shares in issue for registered shares and to precise that after this decision holders of bearer shares will have to request their inscription in the register of shareholders before they can exercise other rights attached to their shares;
  - provide that where title to the shares has been provided to the subscriber but good settlement of purchase price has not been effected, the Company shall be entitled to cancel the shares at the cost and expense of the subscriber without prior notice and transfer of shares will not be permitted until receipt of the purchase price;
  - provide that if the Company becomes aware that the address provided by the shareholder to be registered in the register of shareholders is no longer the shareholder's current/valid address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company; and
  - specify that it is the shareholder's responsibility to ensure that its data inscribed on the register of shareholders is kept up to date.
4. Amendment of Article 8 of the Articles, inter alia, to:
  - extend the power of the Board (i) to refuse to issue or register any transfer of a share, (ii) to redeem compulsory any existing shareholder, (iii) to impose such restrictions or (iv) to demand additional information in circumstances which might result in the Company or any of its delegates suffering any sanction, penalty, burden or other disadvantage (whether pecuniary administrative or operational);
  - allow the Board to withhold any transfer request and any payment of the proceeds of any redemption request that has been processed, without interest accruing, until a demand for further information made for anti-money laundering purposes (or other similar purposes) has been satisfied.
5. Amendment of Article 10 of the Articles to allow the Board to decide to hold the annual general meeting of shareholders at another date, time or place than those set forth in the Articles to the extent permitted by the Luxembourg laws and regulations.
6. Amendment of Article 12 of the Articles, inter alia, to:
  - remove the references and provisions relating to bearer shares;
  - provide that a Record Date may be used to calculate the quorum and majority requirement applicable to general meetings of shareholders and to determine the rights of shareholders to participate and exercise their voting rights, to the extent permitted by and in accordance with the conditions set forth under Luxembourg laws and regulations;
  - provide that notices may be sent to shareholders either in writing, by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing delivery of such notice, to the extent permitted under Luxembourg law and regulations from time to time.
7. Amendment of Article 16 of the Articles, inter alia, to provide that a class may invest in one or more other classes of the Company, to the extent permitted by the Luxembourg laws and regulations.
8. Amendment of Article 21 of the Articles inter alia:
  - to provide that the redemption price will be determined taking into account fiscal charges, redemption charge, dealing charge or any other charge as the prospectus of the Company may provide;
  - to remove the 1% limit of the redemption charge;
  - to provide that redemption request may be satisfied in kind;
  - to provide that the Board may decide that any partial redemption of bearer shares will result in the remaining balance being converted to registered shares;

- to allow the Board, in certain circumstances provided for in the Articles, to close down one class by contribution into an European Economic Area based undertaking for collective investment offering equivalent protection to the one offered to the shareholders in the Company; and
  - to specify that upon the transposition in Luxembourg laws and regulations of the provisions of the European Directive 2009/65/EC of 13 July 2009 and of its implementing directive which are applicable to the mergers of UCITS, such provisions will replace the current provisions of the Articles regarding mergers.
9. Amendment of Article 22 of the Articles, inter alia, to provide that the determination of the net asset value and the issue, redemption and conversion of shares may be suspended during any circumstances where a failure to do so might result in the Company or its shareholders incurring any liability to taxation or suffering other pecuniary disadvantages or other detriment to which the Company or its shareholders might not otherwise have suffered.
  10. Amendment of Article 23 of the Articles, inter alia:
    - to provide that the net asset value per share may be adjusted to reflect any dealing costs, to implement swing pricing techniques as further disclosed in the prospectus of the Company and as the Board may consider appropriate to take into account.
    - to include management company's fees and director's fees in the list of liabilities borne by the Company.
  11. Amendment of Article 24 of the Articles, inter alia, to provide that:
    - the price at which shares shall be offered shall be the net asset value per share plus such fiscal charge, dealing charges, any commission and other charges as the prospectus of the Company may provide; and
    - shares in the Company may be issued against contributions in kind of transferable securities and other assets considered acceptable by the Board.
  12. Amendment of Article 26 of the Articles, inter alia, to provide that dividends may be paid in cash, in kind or may be reinvested in exchange for which additional shares in the Company will be issued and may include such amounts whether representing revenue, capital gains or otherwise as may be permitted by law.
  13. Amendment of Article 27 of the Articles to provide that liquidation proceeds may be paid either in kind or in cash.
  14. General update of the Articles by amending, inter alia, articles 3, 5, 9, 11, 13, 14, 17 and 20 of the Articles.

#### *Voting*

The meeting will not be subject to any quorum requirement and resolutions will be passed with the consent of a simple majority of two-thirds of the votes cast by Shareholders present or represented. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The text of the proposed amendments to the Articles is available free of charge, in English, at the Registered Office of the Company and are also available to be downloaded from the Internet site [www.jpmorganassetmanagement.com/extra](http://www.jpmorganassetmanagement.com/extra).

#### *Voting arrangements*

Shareholders who cannot personally attend the Extraordinary General Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy available from the Registered Office of the Company or via the Internet site: [www.jpmorganassetmanagement.com/extra](http://www.jpmorganassetmanagement.com/extra). Proxies submitted for the Meeting held on 17 November 2010 will remain valid for the Meeting to be held on 16 February 2011.

Completed Forms of Proxy must be received by no later than the close of business in Luxembourg on Monday, 14 February 2011 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2011005275/755/100.

### **Ganador, Fonds Commun de Placement.**

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82 112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Umbrellafonds „GANADOR“ (Organismus für gemeinsame Anlagen), der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Verwaltungsreglement des Fonds „GANADOR“ mit Wirkung zum 30.12.2010 zu ändern.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. November 2010.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Unterschriften

*Verwaltungsgesellschaft / Depotbank*

Référence de publication: 2010165154/16.

(100190270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

### **Ganador, Fonds Commun de Placement.**

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82 112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Umbrellafonds „GANADOR“ (Organismus für gemeinsame Anlagen), der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds „GANADOR - CC Multi-Asset Spezial“ mit Wirkung zum 30.12.2010 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. November 2010.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Unterschriften

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Référence de publication: 2010165155/16.

(100190280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

### **Titano Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.084.

In the year two thousand and ten, on the first day of December;

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of TITANO FUND, a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 116.084), incorporated by Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 28<sup>th</sup> April 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), number 996 of 20<sup>th</sup> May 2006.

The meeting was opened at 14:30 and chaired by Nicole Dupont, Bank employee residing professionally in 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

The chairman appointed as secretary Me Kim Kirsch, Avocat, residing professionally at 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Christian Nowak, Bank employee, residing professionally in 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. To resolve upon the liquidation of the Company;

2. To appoint Deloitte S.A., represented by Mr. Michael JJ Martin or Mr. Franz Prost, as liquidator (the "Liquidator") and to determine its powers and commission.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities and the proxies will be kept at the registered office of the Company.

III. That the present extraordinary general meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail on 22 November 2010 to the registered shareholders.

IV. That the resolutions on the agenda require a quorum of one half of the capital of the Company and that the first resolution on the agenda of this meeting may only be validly taken if approved by at least 2/3 of the votes cast at the meeting.

The second resolution will be passed if approved by a simple majority of the votes cast at the meeting.

V. It appears from the attendance list that out of nineteen thousand seven hundred and one point seven hundred and seventy-one (19,701.771) outstanding shares, fifteen thousand six hundred and ninety-three point seven hundred and seventy-two (15,693.772) shares are represented at the meeting.

VI. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to put the Company into liquidation, effective on the date of this meeting.

*Second resolution*

The meeting resolves to appoint Deloitte S.A., represented by Mr. Michael JJ Martin or Mr. Franz Prost, as liquidator (the "Liquidator") with the powers determined by articles 144 and following of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 concerning commercial companies, as amended.

The Liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory on the period preceding the effective date of liquidation and may refer to the accounts of the Company. The Liquidator is authorised, under its responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of its authorities and for such duration as it may determine.

The Liquidator is authorised, with respect to the limits permitted by law, to proceed to the payment of any interim liquidation proceed that he would consider appropriate.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed at 3:00 p.m. .

Whereupon the present deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable TITANO FUND (ci-après la "Société"), ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 116.084), constituée suivant acte notarié reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 28 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 996, du 20 mai 2006.

L'assemblée est ouverte à 14:30 heures, présidée par Nicole Dupont, employée de banque, demeurant professionnellement à 14, Porte de France, L4360 Esch-sur-Alzette.

La Présidente désigne comme secrétaire Me Kim Kirsch, avocat, demeurant professionnellement à 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Christian Nowak, employé de Banque, demeurant professionnellement à 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Agenda*

1. Décision de procéder à la liquidation de la Société;
  2. Décision de nommer Deloitte S.A., représentée par M. Michael JJ Martin ou M. Franz Prost comme liquidateur (le "Liquidateur"), et de déterminer les pouvoirs du Liquidateur et sa rémunération.
  - II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement et les procurations seront conservées au siège social de la Société.
  - III. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyé le 22 novembre 2010 par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs.
  - IV. Les résolutions reprises dans l'ordre du jour nécessitent un quorum de la moitié du capital de la Société et la première résolution de l'ordre du jour de cette assemblée ne pourra être valablement prise que si une majorité d'au moins 2/3 des votes émis lors de cette assemblée approuvent la résolution.
- La deuxième résolution sera prise si elle est approuvée à la majorité simple des votes émis lors de cette assemblée.



V. Il résulte de la liste de présence que sur dix-neuf mille sept cent un virgule sept cent soixante et onze (19.701,771) actions en circulation, quinze mille six cent quatre-vingt-treize virgule sept cent soixante-douze (15.693,772) actions sont représentées à l'assemblée.

VI. Il s'en suit que la présente assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de mettre la Société en liquidation à la date d'aujourd'hui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur Deloitte S.A., représentée par Monsieur Michael JJ Martin ou Monsieur Franz Prost (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques d'inscrire des privilèges et des droits préférentiels; renoncer à tous droits réels, préférentiels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de tout droit préférentiel ou hypothécaire, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire de la période précédant la date effective de la liquidation et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à déléguer, sous sa responsabilité, pour des opérations spécifiques et déterminées, à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur est autorisé, dans les limites prévues par la loi, à procéder au paiement de tout boni de liquidation intérimaire tel qu'il estime opportun.

Le Liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. DUPONT, K. KIRSCH, C. NOWAK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55562. Reçu douze euros (12.-EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000927/130.

(110000783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

**Ganador, Fonds Commun de Placement.**

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82 112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Umbrellafonds „GANADOR“ (Organismus für gemeinsame Anlagen), der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds „GANADOR - CC Multi-Asset“ mit Wirkung zum 30.12.2010 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. November 2010.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Unterschriften

*Verwaltungsgesellschaft / Depotbank*

Référence de publication: 2010165156/16.

(100190282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

### **Ganador, Fonds Commun de Placement.**

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82 112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Umbrellafonds „GANADOR” (Organismus für gemeinsame Anlagen), der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds „GANADOR - Corporate Alpha” mit Wirkung zum 30.12.2010 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. November 2010.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Unterschriften

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Référence de publication: 2010165157/16.

(100190285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

### **Perminvest Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.233.

### **Cloisinvest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.225.

L'an deux mille onze, le onze janvier.

Le soussigné, Maître Francis KESSELER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)

Certifie que:

Suivant un projet de fusion notarié du 15 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2551 du 24 novembre 2010, la société anonyme PERMINVEST HOLDING SA., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 74.233, constituée suivant acte notarié du 11 février 2000, publié au Mémorial C numéro 358 du 18 mai 2000 («la Société Absorbante») a proposé d'absorber, par voie de fusion, la société anonyme CLOISINVEST SA, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 74.225, constituée suivant acte notarié du 11 février 2000, publié au Mémorial C numéro 360 du 19 mai 2000 ("la Société Absorbée").

L'absorption par voie de fusion a été opérée suivant les dispositions des articles 278 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Fusion").

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Du point de vue comptable, la Fusion prend effet le 12 novembre 2010.

Aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, ni pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C du projet de fusion ni jusqu'à jour, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

La Fusion, déjà réalisée entre les sociétés fusionnantes puisque plus d'un (1) mois s'est écoulé depuis la publication au Mémorial C du projet de fusion, prendra également effet à l'égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C du présent certificat, avec les conséquences suivantes:

- Le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- La Société Absorbée cesse d'exister, étant dissoute de plein droit sans liquidation;
- Les actions de la Société Absorbée sont annulées;
- Toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le projet de fusion.

Ainsi certifié à Esch-sur-Alzette, le onze janvier deux mille onze.

Référence de publication: 2011005955/37.

(110005582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

### **Ganador, Fonds Commun de Placement.**

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82 112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Umbrellafonds „GANADOR“ (Organismus für gemeinsame Anlagen), der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds „GANADOR - Ataraxia“ mit Wirkung zum 30.12.2010 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. November 2010.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Unterschriften

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Référence de publication: 2010165158/16.

(100190288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

### **Blue Sky Global Funds SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.073.

In the year two thousand and ten, on the twenty eighth day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Blue Sky Global Funds SIF (the Shareholders), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.143.073 (the Company). The Company was incorporated on 20 November 2008 pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx published on 9 December 2008 in the Luxembourg official gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations) C-N° 2924 on December 9, 2008.

The Meeting is chaired by Jan Willem Overheul, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Annick Braquet, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting appoints Edita Demirovic, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively hereafter referred to as the Members of the Bureau or the Bureau.

The Bureau thus having constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the shareholders present and/or the holders of the powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed *in* *variety* by the persons who represent the shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that out of 6,234.055 shares in circulation, 4,346.316 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III. that the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on December 20, 2010.

IV. the agenda of the Meeting is as following:

1. Change of the reference currency of the Company from the United States Dollar (USD) to the Euro (EUR).

2. Amendment of article 5.2 of the articles of incorporation of the Company (the Articles) which will read as follows:

" **5.2.** The capital must reach an amount of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000) within twelve months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund (SIF) under the 2007 Act on the official list of Luxembourg SIFs, and thereafter may not be less than this amount."

3. Removal of article 5.3 of the Articles and subsequent renumbering of articles 5.4 to 5.11 of the Articles into articles 5.3 to 5.10.

4. Amendment of article 5.10 of the renumbered Articles which will read as follows:

" **5.10.** For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in EUR, be converted into EUR. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Sub-funds."

5. Miscellaneous.

V. that the Meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to change the reference currency of the Company from USD to EUR.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend article 5.2 of the Articles which will read as follows:

" **5.2.** The capital must reach an amount of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000) within twelve months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund (SIF) under the 2007 Act on the official list of Luxembourg SIFs, and thereafter may not be less than this amount."

*Third resolution*

The Meeting resolves to remove article 5.3 of the Articles and to renumber articles 5.4 to 5.11 of the Articles into articles 5.3 to 5.10.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 5.10 of the renumbered Articles which will read as follows:

" **5.10.** For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in EUR, be converted into EUR. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Sub-funds."

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,500..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Blue Sky Global Funds SIF (les Actionnaires), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.073 (la Société). La Société a été constituée le 20 novembre 2008 suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx publié le 9 décembre 2008 au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations) C-N°2924 à la page numéro 140310.

La séance est ouverte sous la présidence de Jan Willem Overheul, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Président). Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire) Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Edita Demirovic, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur seront collectivement désignés ci-après comme les Membres du Bureau ou le Bureau.

Après constitution du Bureau, le Président demande au notaire d'enregistrer que:

I. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre des actions qu'ils détiennent sont enregistrés dans la liste de présence qui sera signée par les actionnaires présents et/ou les mandataires des actionnaires représentés et les Membres du Bureau. Cette liste ainsi que les procurations après avoir été signées ne varientur par les mandataires des actionnaires représentés et le notaire instrumentant, resteront annexées à ce procès verbal;

II. il ressort de la liste de présence que sur les 6.234,055 actions en circulation, 4.346,316 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 20 décembre 2010.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la devise de référence de la Société de dollars américains (USD) en Euro (EUR).
2. Modification de l'article 5.2 des statuts de la Société (les Statuts) de la manière suivante:

" **5.2.** Le capital doit atteindre la somme d'un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000 EUR) endéans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société a été enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS) soumis à la Loi de 2007 sur la liste officielle des FIS luxembourgeois conformément à la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite."

3. Suppression de l'article 5.3 des Statuts et, en conséquent, renumérotation des articles 5.4 à 5.11 des Statuts en articles 5.3 à 5.10.

4. Modification de l'article 5.10 des Statuts renumérotés de la manière suivante:

" **5.10.** Pour la détermination du capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront, s'ils ne sont pas encore libellés en EUR, convertis en EUR. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments."

5. Divers.

V.- l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la devise de référence de la Société de dollars américains (USD) en Euro (EUR).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.2 des Statuts de la manière suivante:

" **5.2.** Le capital doit atteindre la somme d'un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000 EUR) endéans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société a été enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS) soumis à la Loi de 2007 sur la liste officielle des FIS luxembourgeois conformément à la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite."

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer l'article 5.3 des Statuts et, en conséquent, de renuméroter les articles 5.4 à 5.11 des Statuts en articles 5.3 à 5.10.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.10 des Statuts renumérotés de la manière suivante:

" **5.10.** Pour la détermination du capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront, s'ils ne sont pas encore libellés en EUR, convertis en EUR. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont supportés par la Société en conséquence du présent acte sont évalués, approximativement à EUR 1.500..

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes, il est déclaré que, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WILLEM OVERHEUL, A. BRAQUET, E. DEMIROVIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60296. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007479/143.

(110008228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

**Brutin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 55.497.

L'an deux mille dix, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I: Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, agissant:

a) au nom et pour compte d'un actionnaire, au 13 octobre 2009, de la société BRUTIN S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 55497, plus amplement renseigné sur la liste de présente annexée à un acte du notaire Jacques DELVAUX n° 455 du 13 octobre 2009 dont question ci-après.

b) comme président de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2009 dont question ci-dessus.

II: Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme secrétaire de la susdite assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2009.

III: Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant:

a) au nom et pour compte des 2 autres actionnaires, au 13 octobre 2009, de la société BRUTIN S.A., plus amplement renseignés sur la liste de présente annexée à un acte du notaire Jacques DELVAUX n°455 du 13 octobre 2009 dont question ci-après.

b) comme scrutatrice de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2009 dont question ci-dessus

Lesquels comparants, ayant agit comme dit ci-avant, lors de l'assemblée générale extraordinaire actée par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2009, de la société BRUTIN S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 55497, enregistrée à Luxembourg, actes civils le 21 octobre 2008, LAC/2008/4264 actes civils le 22 octobre 2009, LAC/2009/44316,

déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009 (L090171392), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2295 du 24 novembre 2009, Référence de publication: 2009141724/175.

ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans cet acte du 13 octobre 2009, c.-à-d. le taux de conversion inséré dans la quatrième résolution, savoir: 1.- USD = 1,4728 EUR est faux, parce que correspondant au taux Euro/US\$ alors que le taux de conversion US\$/Euro,

aurait du se lire comme suit: 1.- USD = 0,679 EUR 6<sup>ème</sup>

de sorte qu'il y à lieu supprimer les 4<sup>ème</sup> et résolutions existantes dans ledit acte du 13 octobre 2009 et les remplacer comme suit:

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de DOLLARS AMERICAINS (USD) en EURO (EUR) au cours de change en vigueur la veille du jour de l'acte notarié, i.e. 1 USD = 0,679 EUR (au 12/10/2009).

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de DOLLARS AMERICAINS (USD) en EURO (EUR).

Après cette conversion, le capital social est fixé à EUR 305.550 (trois cent cinq mille cinq cent cinquante euros) représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 305.550 (trois cent cinq mille cinq cent cinquante euros) représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000 (un million d'euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 13 octobre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission

d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Les comparants déclarent que toutes les autres dispositions et décisions dudit acte du 13 octobre 2009 restent inchangées et ils prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. M. TONELLI, E. DUBLET, V. BARAVINI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 22 juin 2010, LAC/2010/27697. Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2011009069/86.

(110011021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

#### **Ganador, Fonds Commun de Placement.**

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82 112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Umbrellafonds „GANADOR“ (Organismus für gemeinsame Anlagen), der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds „GANADOR - Nova“ mit Wirkung zum 30.12.2010 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. November 2010.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Unterschriften

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Référence de publication: 2010165159/16.

(100190291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

#### **Ganador, Fonds Commun de Placement.**

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82 112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Umbrellafonds „GANADOR“ (Organismus für gemeinsame Anlagen), der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds „GANADOR - Spirit Invest“ mit Wirkung zum 30.12.2010 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. November 2010.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Unterschriften

*Verwaltungsgesellschaft / Depotbank*

Référence de publication: 2010165160/16.

(100190293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

#### **Ganador, Fonds Commun de Placement.**

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82 112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Umbrellafonds „GANADOR“ (Organismus für gemeinsame Anlagen), der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds „GANADOR - Global Strategie“ mit Wirkung zum 30.12.2010 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. November 2010.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Unterschriften

*Verwaltungsgesellschaft / Depotbank*

Référence de publication: 2010165161/16.

(100190294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

#### **GLOCAP HAIG, Fonds Commun de Placement.**

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 30. Dezember 2010 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Dezember 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011001348/11.

(110000005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

#### **GLOCAP HAIG, Fonds Commun de Placement.**

Für den Fonds gilt das Sonderreglement, welches am 30. Dezember 2010 in Kraft trat. Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Dezember 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011001349/11.

(110000006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---

#### **VCH, Fonds Commun de Placement.**

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 30. Dezember 2010 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 03. Januar 2011.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011003598/11.

(110002567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---



### **VCH, Fonds Commun de Placement.**

Für den Fonds gilt das Sonderreglement, welches am 30. Dezember 2010 in Kraft trat. Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 03. Januar 2011.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011003599/11.

(110002568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

### **DWS Renten Direkt Select 2016, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011005432/10.

(110005109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

### **ING (L) Renta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 29.732.

### **ING (L), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 44.873.

### **PROJET DE FUSION**

L'an deux mille onze, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I) ING (L) Renta Fund, une société d'investissement à capital variable, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29.732 et ayant son siège social au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, représentée par Monsieur Alexander Semik, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

en vertu d'une décision du conseil d'administration de la prédite société prise en date du 12 janvier 2011, ci-après la «société absorbée».

II) ING (L), une société d'investissement à capital variable, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44.873 et ayant son siège social au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, représentée par Monsieur Alexander Semik, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

en vertu d'une décision du conseil d'administration de la prédite société prise en date du 12 janvier 2011, ci-après la «société absorbante».

Lesquelles sociétés comparantes, telles que représentées, ont demandé au notaire soussigné d'acter comme suit le projet de fusion sur lequel se sont mis d'accord le Conseil d'Administration de ING (L) Renta Fund et le Conseil d'Administration de ING (L) afin de réaliser la fusion entre les deux sociétés, lequel projet de fusion est conçu comme suit:

#### *I. Désignation des sociétés qui fusionnent*

ING (L) Renta Fund est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, avec son siège social au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29.732.

ING (L) est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, avec son siège social au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 44.873.

ING (L) Renta Fund et ING (L) ont pour administration centrale ING Investment Management Luxembourg S.A., avec siège social siège au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg et pour banque dépositaire et service financier Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. avec siège social siège au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

### II. Fusion de ING (L) avec ING (L) Renta Fund

ING (L) fusionnera avec ING (L) Renta Fund par absorption de cette dernière. Lors de la prise d'effet de la fusion, tous les actifs et les passifs de la société absorbée (tel qu'ils existeront à cette date) seront transférés de plein droit à la société absorbante, la société absorbée cessera d'exister et la société absorbante émettra des nouvelles actions aux (alors anciens) détenteurs d'actions de la société absorbée, conformément (i) à la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, ainsi que (ii) aux modalités de la fusion prévues par le présent projet de fusion, le rapport des conseils d'administration des sociétés fusionnantes ((i) et (ii) constituant ensembles les «Conditions de la Fusion»). Les compartiments de ING (L) accueilleront les actifs et les passifs des compartiments de ING (L) Renta Fund.

Au terme de l'opération de fusion ING (L) Renta Fund cessera d'exister ipso jure et les actions en circulation de chacun des compartiments de ING (L) Renta Fund seront annulées.

Les classes d'action des compartiments de ING (L) accueilleront les actifs et les passifs des classes d'action des compartiments de ING (L) Renta Fund.

### III. Transfert des avoirs des compartiments de ING (L) Renta Fund

Le transfert des avoirs s'opérera comme suit, conformément aux articles 257 et suivants de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

Détails des compartiments absorbés:			Détails des compartiments absorbants:		
Nom SICAV	Nom compartiment		SICAV Nom	Nom compartiment	
ING (L) RENTA FUND	YEN		ING (L)	RENTA FUND WORLD	
Classe d'action	ISIN	Frais de gestion	Classe d'action	ISIN	Frais de gestion
P Cap / JPY	LU0119224144	max 0,65%	P Cap / USD	LU0546921536	max 0,65%
P Dis / JPY	LU0119224227	max 0,65%	P Dis / USD	LU0555028033	max 0,65%
X Cap / JPY	LU0121216286	max 0,75%	X Cap / USD	LU0546922187	max 0,75%
I Cap / JPY	LU0362069931	max 0,36%	I Cap / USD	LU0555028389	max 0,36%
Z Cap / JPY	Nouvelle Classe d'action	max 0,01%	Z Cap / USD	Coquille vide	max 0,01%
ING (L) RENTA FUND	INTERNATIONAL		ING (L)	RENTA FUND WORLD	
Classe d'action	ISIN	Frais de gestion	Classe d'action	ISIN	Frais de gestion
P Cap / EUR	LU0119223252	max 0,65%	P Hedged Cap / EUR	LU0546921296	max 0,65%
P Dis / EUR	LU0119223336	max 0,65%	P Hedged Dis / EUR	LU0555028116	max 0,65%
X Cap / EUR	LU0121215809	max 0,75%	X Hedged Cap / EUR	LU0546921965	max 0,75%
I Cap / EUR	LU0191252203	max 0,36%	I Hedged Cap / EUR	LU0555028462	max 0,36%
S Cap / EUR	LU0300861712	max 0,36%	S Hedged Cap / EUR	LU0555028892	max 0,36%
Z Cap / EUR	Nouvelle Classe d'action	max 0,01%	Z Cap / EUR	LU0555028546	max 0,01%
ING (L) RENTA FUND	WORLD		ING (L)	RENTA FUND WORLD	
Classe d'action	ISIN	Frais de gestion	Classe d'action	ISIN	Frais de gestion
P Cap / EUR	LU0119223682	max 0,65%	P Cap / EUR	LU0546921023	max 0,65%
P Dis / EUR	LU0119224060	max 0,65%	P Dis / EUR	LU0555027902	max 0,65%
P Cap / USD	LU0431986883	max 0,65%	P Cap / USD	LU0546921536	max 0,65%
P Dis / USD	LU0431986966	max 0,65%	P Dis / USD	LU0555028033	max 0,65%
P Hedged Cap / EUR	Nouvelle Classe d'action	max 0,65%	P Hedged Cap / EUR	LU0546921296	max 0,65%
P Hedged Dis / EUR	Nouvelle Classe d'action	max 0,65%	P Hedged Dis / EUR	LU0555028116	max 0,65%
X Cap / EUR	LU0121215551	max 0,75%	X Cap / EUR	LU0546921882	max 0,75%
X Cap / USD	Nouvelle Classe d'action	max 0,75%	X Cap / USD	LU0546922187	max 0,75%

X Hedged Cap / EUR	Nouvelle Classe d'action	max 0,75%	X Hedged Cap / EUR	LU0546921965	max 0,75%
I Cap / EUR	LU0191252468	max 0,36%	I Cap / EUR	LU0555028207	max 0,36%
I Cap / USD	Nouvelle Classe d'action	max 0,36%	I Cap / USD	LU0555028389	max 0,36%
I Hedged Cap / EUR	Nouvelle Classe d'action	max 0,36%	I Hedged Cap / EUR	LU0555028462	max 0,36%
S Cap / EUR	LU0300862108	max 0,36%	S Cap / EUR	LU0555028629	max 0,36%
S Hedged Cap / EUR	Nouvelle Classe d'action	max 0,36%	S Hedged Cap / EUR	LU0555028892	max 0,36%
V Cap / EUR	LU0354754359	max 0,65%	V Cap / EUR	LU0555028975	max 0,65%
Z Cap / EUR	Nouvelle Classe d'action	max 0,01%	Z Cap / EUR	LU0555028...	max 0,01%
ING (L) RENTA FUND	EURO		ING (L)	RENTA FUND EURO	
Classe d'action	ISIN	Frais de gestion	Classe d'action	ISIN	Frais de gestion
P Cap / EUR	LU0119222015	max 0,65%	P Cap / EUR	LU0546917773	max 0,65%
P Dis / EUR	LU0119222288	max 0,65%	P Dis / EUR	LU0555023406	max 0,65%
X Cap / EUR	LU0121214588	max 0,75%	X Cap / EUR	LU0546918151	max 0,75%
I Cap / EUR	LU0191251734	max 0,36%	I Cap / EUR	LU0555023588	max 0,36%
S Cap / EUR	LU0300858254	max 0,36%	S Cap / EUR	LU0555023745	max 0,36%
V Cap / EUR	LU0354754193	max 0,65%	V Cap / EUR	LU0555023828	max 0,65%
Z Cap / EUR	Nouvelle Classe d'action	max 0,01%	Z Cap / EUR	LU0555023661	max 0,01%
ING (L) RENTA FUND	ASIAN DEBT		ING (L)	RENTA FUND ASIAN DEBT	
Classe d'action	ISIN	Frais de gestion	Classe d'action	ISIN	Frais de gestion
P Cap / USD	LU0119220589	max 1%	P Cap / USD	LU0546914168	max 1%
P Dis / USD	LU0119220829	max 1 %	P Dis / USD	LU0555019396	max 1 %
X Cap / USD	LU0121210917	max 1,5%	X Cap / USD	LU0546914242	max 1,5%
I Cap / USD	LU0362059205	max 0,72%	I Cap / USD	LU0555019479	max 0,72%
X Dis / USD	LU0512572354	max 1,5%	X Dis / USD	LU0546914598	max 1,5%
Z Cap / USD	Nouvelle Classe d'action	max 0,01%	Z Cap / USD	LU0555019552	max 0,01%
ING (L) RENTA FUND	CORPORATE USD		ING (L)	RENTA FUND US CREDIT	
Classe d'action	ISIN	Frais de gestion	Classe d'action	ISIN	Frais de gestion
P Cap / USD	LU0119221124	max 0,75%	P Cap / USD	LU0546920488	max 0,75%
P Dis / USD	LU0119221470	max 0,75%	P Dis / USD	LU0555027654	max 0,75%
X Cap / USD	LU0121211139	max 1%	X Cap / USD	LU0546920561	max 1%
X Dis / USD	LU0512571976	max 1%	X Dis / USD	LU0546920728	max 1%
1 Cap / USD	LU0362062092	max 0,36%	I Cap / USD	LU0555027738	max 0,36%
Z Cap / USD	Nouvelle Classe d'action	max 0,01%	Z Cap / USD	LU0555027811	max 0,01%
ING (L) RENTA FUND	DOLLAR		ING (L)	RENTA FUND DOLLAR	
Classe d'action	ISIN	Frais de gestion	Classe d'action	ISIN	Frais de gestion
P Cap / USD	LU0119221637	max 0,65%	P Cap / USD	LU0546914754	max 0,65%
P Dis / USD	LU0119221801	max 0,65%	P Dis / USD	LU0555019800	max 0,65%
X Cap / USD	LU0121214315	max 0,75%	X Cap / USD	LU0546914838	max 0,75%
I Cap / USD	LU0191251494	max 0,36%	I Cap / USD	LU0555020055	max 0,36%
S Cap / USD	LU0300855821	max 0,36%	S Cap / USD	LU0555019982	max 0,36%
Z Cap / USD	Nouvelle Classe d'action	max 0,01%	Z Cap / USD	LU0555020139	max 0,01%
ING (L) RENTA FUND	EMERGING MARKET DEBTS (Hard Currency)		ING (L)	RENTA FUND EMERGING MARKETS DEBT	

Classe d'action	ISIN	Frais de gestion	Classe d'action	ISIN	Frais de gestion
				(Hard Currency)	
P Hedged Cap / EUR	LU0041345751	max 1,20%	P Hedged Cap / EUR	LU0546915058	max 1,20%
P Hedged Dis / EUR	LU0041345678	max 1,20%	P Hedged Dis / EUR	LU0555020212	max 1,20%
P Cap / USD	LU0526323828	max 1,20%	P Cap / USD	LU0555020303	max 1,20%
P Dis / USD	LU0527279011	max 1,20%	P Dis / USD	LU0555020485	max 1,20%
P Cap / GBP	Nouvelle Classe d'action	max 1,20%	P Cap / GBP	LU0555021533	max 1,20%
X Hedged Cap / EUR	LU0166333210	max 1,50%	X Hedged Cap / EUR	LU0546915215	max 1,50%
X Cap / USD	LU0526326847	max 1,50%	X Cap / USD	LU0555020568	max 1,50%
X Cap / HUF	LU0512572511	max 1,50%	X Cap / HUF	LU0546915488	max 1,50%
X Dis / USD	LU0526328629	max 1,50%	X Dis / USD	LU0555020642	max 1,50%
I Hedged Cap / EUR	LU0191252971	max 0,72%	I Hedged Cap / EUR	LU0555020725	max 0,72%
I Cap / USD	LU0526320568	max 0,72%	I Cap / USD	LU0555020998	max 0,72%
I Cap / GBP	Nouvelle Classe d'action	max 0,72%	I Cap / GBP	LU0555021459	max 0,72%
I Hedged Dis / EUR	LU0281182369	max 0,72%	I Hedged Dis / EUR	LU0555021020	max 0,72%
I Hedged Cap / PLN	LU0512579367	max 0,72%	I Hedged Cap / PLN	LU0546922427	max 0,72%
S Hedged Cap / EUR	LU0300857447	max 0,72%	S Hedged Cap / EUR	LU0555021376	max 0,72%
Z Cap / USD	LU0527279870	max 0,01%	Z Cap / USD	LU0555021293	max 0,01%
ING (L) RENTA FUND	EMERGING MARKET DEBTS (Local Currency)		ING (L)	RENTA FUND EMERGING MARKETS DEBT (Local Currency)	
Classe d'action	ISIN	Frais de gestion	Classe d'action	ISIN	Frais de gestion
P Cap / USD	LU0118287449	max 1%	P Cap / USD	LU0546916379	max 1%
P Dis / USD	LU0118288090	max 1 %	P Dis / USD	LU0555022424	max 1%
P Cap / GBP	Nouvelle Classe d'action	max 1,2%	P Cap / GBP	LU0555023315	max 1 %
X Cap / USD	LU0118288173	max 1,5%	X Cap / USD	LU0546916452	max 1,5%
X Hedged Cap / EUR	LU0527278716	max 1,5%	X Hedged Cap / EUR	Coquille vide	max 1,5%
I Cap / USD	LU0191251650	max 0,72%	I Cap / USD	LU0555022697	max 0,72%
I Dis / USD	LU0281182526	max 0,72%	I Dis / USD	LU0546922773	max 0,72%
I Cap / GBP	Nouvelle Classe d'action	max 0,72%	I Cap / GBP	LU0555023158	max 1 %
I Hedged Cap PLN	LU0512580530	max 0,72%	I Hedged Cap / PLN	LU0555023232	max 0,72%
P Hedged Cap / EUR	LU0251055595	max 1%	P Hedged Cap / EUR	LU0546916023	max 1%
I Hedged Cap / EUR	LU0251055751	max 0,72%	I Hedged Cap / EUR	LU0555022770	max 0,72%
I Hedged Dis / EUR	LU0527278807	max 0,72%	I Hedged Dis / EUR	LU0555022853	max 0,72%
S Cap / USD	LU0300856555	max 0,72%	S Cap / USD	LU0555023075	max 0,72%
Z Cap / USD	LU0527279797	max 0,01%	Z Cap / USD	LU0555022937	max 0,01%
ING (L) RENTA FUND	EMERGING MARKET DEBTS (Local Bond)		ING (L)	RENTA FUND EMERGING MARKETS DEBT (Local Bond)	
Classe d'action	ISIN	Frais de gestion	Classe d'action	ISIN	Frais de gestion
P Cap / USD	LU0361042525	max 1%	P Cap / USD	LU0546915645	max 1 %
P Dis / USD	LU0361044067	max 1%	P Dis / USD	LU0555021616	max 1 %
P Cap / GBP	Nouvelle Classe d'action	max 1,2%	P Cap / GBP	LU0555022341	max 1%
X Cap / USD	LU0361045114	max 1,5%	X Cap / USD	LU0546915728	max 1,5%
I Cap / USD	LU0361046781	max 0,72%	I Cap / USD	LU0555021707	max 0,72%
I Cap / GBP	Nouvelle Classe d'action	max 0,72%	I Cap / GBP	LU0555022267	max 0,72%
I Dis / EUR	LU0496025882	max 0,72%	I Dis /EUR	Coquille vide	max 0,72%
P Hedged Cap / EUR	LU0405489559	max 1%	P Hedged Cap / EUR	LU0555021889	max 1%

I Hedged Cap / EUR	LU0361048993	max 0,72%	I Hedged Cap / EUR	LU0555021962	max 0,72%
S Cap / USD	LU0361050114	max 0,72%	S Cap / USD	LU0555022184	max 0,72%
Z Cap / USD	Nouvelle Classe d'action	max 0,01%	Z Cap / USD	LU0555022...	max 0,01%
ING (L) RENTA FUND	EURO INFLATION LINKED		ING (L)	RENTA FUND EURO INFLA- TION LINKED	
Classe d'action	ISIN	Frais de gestion	Classe d'action	ISIN	Frais de gestion
P Cap / EUR	LU0210965470	max 0,65%	P Cap / EUR	LU0555024552	max 0,65%
P Dis / EUR	LU0210965710	max 0,65%	P Dis / EUR	LU0555024636	max 0,65%
X Cap / EUR	LU0210966015	max 0,75%	X Cap / EUR	Coquille vide	max 0,75%
I Cap / EUR	LU0210966528	max 0,36%	I Cap / EUR	LU0555024719	max 0,36%
S Cap / EUR	LU0300858684	max 0,36%	S Cap / EUR	LU0555024982	max 0,36%
Z Cap / EUR	Nouvelle Classe d'action	max 0,01%	Z Cap / EUR	LU0555024800	max 0,01%
ING (L) RENTA FUND	EURO LIQUIDITY		ING (L)	RENTA FUND EURO LIQUIDITY	
Classe d'action	ISIN	Frais de gestion	Classe d'action	ISIN	Frais de gestion
P Cap / EUR	LU0325909421	max 0,4%	P Cap / EUR	LU0546916965	max 0,4%
P Dis / EUR	LU0325909694	max 0,4%	P Dis / EUR	LU0555025013	max 0,4%
X Cap / EUR	LU0325909850	max 0,6%	X Cap / EUR	LU0546917187	max 0,6%
I Cap / EUR	LU0325910437	max 0,2%	I Cap / EUR	LU0555025104	max 0,2%
S Cap / EUR	LU0325910510	max 0,2%	S Cap / EUR	LU0555025369	max 0,2%
Z Cap / EUR	Nouvelle Classe d'action	max 0,01%	Z Cap / EUR	LU0555025286	max 0,01%
ING (L) RENTA FUND	EUROCREDIT		ING (L)	RENTA FUND EUROCREDIT	
Classe d'action	ISIN	Frais de gestion	Classe d'action	ISIN	Frais de gestion
P Cap / EUR	LU0123076597	max 0,75%	P Cap / EUR	LU0546918235	max 0,75%
P Dis / EUR	LU0146283048	max 0,75%	P Dis / EUR	LU0555026177	max 0,75%
X Cap / EUR	LU0123076670	max 1%	X Cap / EUR	LU0546918409	max 1%
I Cap / EUR	LU0092545796	max 0,36%	I Cap / EUR	LU0555026250	max 0,36%
I Dis / EUR	LU0092545523	max 0,36%	I Dis / EUR	LU0555026508	max 0,36%
S Cap / EUR	LU0300858841	max 0,36%	S Cap / EUR	LU0555026417	max 0,36%
V Cap / EUR	LU0354754276	max 0,75%	V Cap / EUR	LU0555026680	max 0,75%
Z Cap / EUR	Nouvelle Classe d'action	max 0,01%	Z Cap / EUR	LU0555026334	max 0,01%
ING (L) RENTA FUND	GLOBAL HIGH YIELD		ING (L)	RENTA FUND GLOBAL HIGH YIELD	
Classe d'action	ISIN	Frais de gestion	Classe d'action	ISIN	Frais de gestion
P Hedged Cap / EUR	LU0128047684	max 1,20%	P Hedged Cap / EUR	LU0546918664	max 1,20%
P Hedged Dis / EUR	LU0128047767	max 1,20%	P Hedged Dis / EUR	LU0555026763	max 1,20%
P Cap / USD	LU0512573162	max 1,20%	P Cap / USD	LU0546918748	max 1,20%
P Hedged Cap / USD	LU0527278559	max 1,20%	P Hedged Cap / USD	LU0546919043	max 1,20%
P Dis / USD	LU0512572784	max 1,20%	P Dis / USD	LU0546919399	max 1,20%
P Cap / GBP	Nouvelle Classe d'action	max 1,20%	P Cap / GBP	LU0555027571	max 1,20%
X Hedged Cap / EUR	LU0128047924	max 1,50%	X Hedged Cap / EUR	Coquille vide	max 1,50%
X Cap / HUF	LU0512573758	max 1,50%	X Cap / HUF	LU0546919555	max 1,50%
X Cap / USD	LU0512573329	max 1,50%	X Cap / USD	LU0546919712	max 1,50%
X Hedged Dis / EUR	LU0453635970	max 1,50%	X Hedged Dis / EUR	LU0546919985	max 1,50%
X Dis / USD	LU0512572941	max 1,50%	X Dis / USD	LU0555026847	max 1,50%
I Cap / USD	LU0527278633	max 0,72%	I Cap / USD	LU0546923078	max 0,72%

I Cap / GBP	Nouvelle Classe d'action	max 0,72%	I Cap / GBP	LU0555027498	max 0,72%
I Hedged Cap / EUR	LU0191252039	max 0,72%	I Hedged Cap / EUR	LU0555026920	max 0,72%
I Hedged Dis / EUR	LU0281183094	max 0,72%	I Hedged Dis / EUR	LU0555027068	max 0,72%
I Hedged Cap / USD	LU0512580373	max 0,72%	I Hedged Cap / USD	LU0546923235	max 0,72%
I Hedged Cap / PLN	LU0512579870	max 0,72%	I Hedged Cap / PLN	LU0546922856	max 0,72%
S Hedged Cap / EUR	LU0300861555	max 0,72%	S Hedged Cap / EUR	LU0555027225	max 0,72%
Z Cap / USD	LU0527279524	max 0,01%	Z Cap / USD	LU0555027142	max 0,01%
ING(L) RENTA FUND	EURO LONG DURATION		ING (L)	RENTA FUND EURO LONG DURATION	
Classe d'action	ISIN	Frais de gestion	Classe d'action	ISIN	Frais de gestion
P Cap / EUR	LU0307132497	max 0,65%	P Cap / EUR	LU0546917344	max 0,65%
P Dis / EUR	LU0307132653	max 0,65%	P Dis / EUR	LU0555025443	max 0,65%
I Cap / EUR	LU0307134279	max 0,36%	I Cap / EUR	LU0555025526	max 0,36%
S Cap / EUR	LU0307134436	max 0,36%	S Cap / EUR	LU0555025872	max 0,36%
X Cap / EUR	LU0307132901	max 0,75%	X Cap / EUR	LU0546917427	max 0,75%
Z Cap / EUR	Nouvelle Classe d'action	max 0,01%	Z Cap / EUR	LU0555025799	max 0,01%
ING (L) RENTA FUND	EUROMIX BOND		ING (L)	RENTA FUND Euro Government Bond (ce compartiment sera renommé en ING (L) - Renta Fund Euromix Bond; ce changement sera reflété dans la nouvelle version du prospectus de ING (L))	
Classe d'action	ISIN	Frais de gestion	Classe d'action	ISIN	Frais de gestion
P Cap / EUR	LU0092532034	max 0,65%	P Cap / EUR	LU0546916619	max 0,65%
P Dis / EUR	LU0092531655	max 0,65%	P Dis / EUR	LU0555024040	max 0,65%
X Cap / EUR	LU0113307382	max 0,75%	X Cap / EUR	LU0546916882	max 0,75%
I Cap / EUR	LU0191251908	max 0,36%	I Cap / EUR	LU0555024123	max 0,36%
S Cap / EUR	LU0300861043	max 0,36%	S Cap / EUR	LU0555024479	max 0,36%
Z Cap / EUR	Nouvelle Classe d'action	max 0,01%	Z Cap / EUR	LU0555024396	max 0,01%
ING (L) RENTA FUND	SUSTAINABLE FIXED INCOME		ING (L)	RENTA FUND SUSTAINABLE FIXED INCOME	
Classe d'action	ISIN	Frais de gestion	Classe d'action	ISIN	Frais de gestion
P Cap / EUR	LU0300862447	max 0,65%	P Cap / EUR	Coquille vide	max 0,65%
P Dis / EUR	LU0300862959	max 0,65%	P Dis / EUR	Coquille vide	max 0,65%
X Cap / EUR	LU0300863254	max 0,75%	X Cap / EUR	Coquille vide	max 0,75%
I Cap / EUR	LU0300863411	max 0,36%	I Cap / EUR	Coquille vide	max 0,36%
S Cap / EUR	LU0300863924	max 0,36%	S Cap / EUR	Coquille vide	max 0,36%

#### Changements des objectifs et de la politique d'investissement des compartiments absorbés

Dans le contexte de la fusion, les objectifs et politiques d'investissement des compartiments absorbés de ING (L) Renta Fund suivants différeront de ceux des compartiments absorbants de ING (L):

Objectifs et politiques d'investissement des compartiments absorbés:

Nom SICAV	Nom compartiment
ING (L) RENTA FUND	YEN

L'objectif du compartiment est d'atteindre du capital de croissance à long terme en Yen japonais en investissant dans un portefeuille diversifié d'obligations libellées en yens japonais. Cet objectif sera atteint par «duration and curve

Objectifs et politiques d'investissement des compartiments absorbants:

Nom SICAV	Nom compartiment
ING (L)	RENTA FUND WORLD

Le compartiment vise à obtenir un rendement par une diversification en obligations internationales libellées en diverses devises. L'objectif est d'offrir une large diversification monétaire à l'échelle mondiale. Ces investissements peuvent également être effectués dans les marchés émergents. Le

position». Amélioration du rendement est obtenue par sélection sur crédit de première qualité.

#### ING (L) RENTA FUND INTERNATIONAL

L'objectif du compartiment est d'atteindre du capital de croissance à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe libellés dans les devises des plus grandes économies développées du monde avec un excès de poids dans la zone euro. Les investissements sont concentrés sur les émetteurs tels que les gouvernements, les organismes supranationaux et les crédits d'investissement de première qualité. La benchmark du compartiment est une combinaison de Barclays Global Aggregate Index (50%) et Barclays Euro Aggregate Index (50%).

#### ING (L) RENTA FUND EUROMIX BOND

Ce compartiment vise à générer des rendements par la gestion active d'un portefeuille d'obligations et instruments du marché monétaire en investissant principalement dans des obligations et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs établis dans des états européens et libellés dans leur devise ou en euro. Ces pays sont les états membres de l'Union Européenne ainsi que ceux considérés comme européens en ce qui concerne leur situation géographique.

Les objectifs et politiques d'investissement des autres compartiments absorbés de ING (L) Renta Fund seront identiques par rapport à ceux des compartiments absorbants de ING (L).

#### *Changements des frais pour les classes d'action des compartiments absorbés*

Dans le contexte de la fusion, toutes les classes d'action disponibles du compartiment de la société absorbée ING (L) Renta Fund - International (sauf les classes d'action Z Capitalisation) seront absorbées en classes d'action couvertes («hedged») du compartiment ING (L) - Renta Fund World de la société absorbante et que des frais supplémentaires de 0,05% seront facturés pour ces classes d'action.

#### *Rapport d'échange*

En contrepartie de la transmission universelle des avoirs de ING (L) Renta Fund, ING (L) émettra et attribuera aux actionnaires du (des) compartiment(s) de ING (L) Renta Fund un nombre d'actions au sein du (des) compartiment(s) correspondant(s) de ING (L), proportionnel aux actifs nets apportés à ce (ces) compartiment(s) calculés au 29 avril 2011.

Le rapport d'échange entre les actions des compartiments de ING (L) Renta Fund et des compartiments correspondants de ING (L) sera établi sur base des valeurs nettes d'inventaire des compartiments de ING (L) Renta Fund et des compartiments de ING (L) calculés au 29 avril 2011.

Une publication ultérieure renseignera dans les plus brefs délais les résultats de la fusion et notamment les rapports d'échange déterminés sur base des valeurs nettes d'inventaire calculées au 29 avril 2011.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est nommée comme expert indépendant afin d'établir un rapport élaboré pour ING (L) Renta Fund conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sur la proposition de fusion entre ING (L) Renta Fund et ING (L).

Ernst & Young S.A. est nommée comme expert indépendant afin d'établir un rapport élaboré pour ING (L) conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sur la proposition de fusion entre ING (L) Renta Fund et ING (L).

#### *Modalités de remise des actions*

Les actions au porteur inscrites dans les livres de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. seront, au jour de la prise d'effet de la fusion, converties automatiquement en actions dans les compartiments relevant de ING (L).

Les actions au porteur physiques de ING (L) Renta Fund détenues par des personnes qui ne sont pas inscrites dans les livres de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. au jour de la prise d'effet de la fusion et qui ne sont pas

compartiment investit principalement dans des émetteurs de première classe tels que les gouvernements, les multinationales, les organismes supranationaux ou les émetteurs de première qualité du secteur privé.

#### ING (L) RENTA FUND WORLD

Le compartiment vise à obtenir un rendement par une diversification en obligations internationales libellées en diverses devises. L'objectif est d'offrir une large diversification monétaire à l'échelle mondiale. Ces investissements peuvent également être effectués dans les marchés émergents. Le compartiment investit principalement dans des émetteurs de première classe tels que les gouvernements, les multinationales, les organismes supranationaux ou les émetteurs de première qualité du secteur privé.

ING (L) RENTA FUND EURO GOVERNMENT BOND (ce compartiment sera renommé en ING (L) - Renta Fund Euromix Bond; ce changement sera reflété dans la nouvelle version du prospectus de ING (L))

Le compartiment vise à générer des rendements par la gestion active d'un portefeuille d'obligations en investissant principalement dans des obligations émises par des émetteurs établis dans des pays de l'Union Européenne et libellés en euro. Ces pays comprennent strictement les états membres de l'Union Européenne qui font partie de la zone euro.

déposées auprès de la banque dépositaire Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. au jour de la prise d'effet de la fusion pourront être échangées en actions dans les compartiments relevant de ING (L) auprès de Dexia BIL.

*Suspension de la souscription, l'échange et le rachat*

Les nouvelles souscriptions, échanges et rachats dans les compartiments de la société absorbée seront acceptés jusqu'à 15.30 heures le 28 avril 2011.

*Date à partir de laquelle les nouvelles actions donnent droit de participer aux bénéfices*

Les actions des compartiments de ING (L) nouvellement émises, suite à la fusion, bénéficieront des mêmes droits à tous égards que les actions existantes et participeront à ce titre aux bénéfices à partir de la date effective de la fusion.

*Droits spéciaux*

Aucun actionnaire ni de ING (L) ni de ING (L) Renta Fund ne bénéficiera de droits spéciaux et aucun titre autre que des actions ne sera émis.

*Date d'effet sur le plan comptable*

Du point de vue comptable, la fusion sera considérée comme accomplie le 29 avril 2011, date à partir de laquelle les opérations de ING (L) Renta Fund seront accomplies pour compte de ING (L).

*Avantages particuliers*

A l'exception d'une rémunération normale due aux experts indépendants et aux réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la fusion pour leurs prestations, aucun avantage particulier ne sera attribué ni aux experts indépendants ni aux membres du conseil d'administration ni aux réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la fusion.

*IV. Convocation d'une assemblée générale extraordinaire  
délibérant et approuvant le projet de fusion*

Une assemblée générale extraordinaire de ING (L) Renta Fund sera convoquée pour être tenue au moins un mois suivant la publication de ce projet de fusion dans le Mémorial C afin de délibérer et d'approuver le projet de fusion. À moins qu'un ou plusieurs actionnaires de ING (L), disposant d'au moins 5% des actions en circulation de ING (L) ne le requièrent jusqu'au lendemain de la tenue de l'assemblée générale de ING (L) Renta Fund, la fusion sera réalisée sans décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ING (L).

L'assemblée générale extraordinaire ne délibérera valablement que si les conditions de quorum et de présence requises par les articles 67-1 et 68 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont remplies.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une seconde assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ING (L) Renta Fund sera convoquée aux mêmes fins.

Tout actionnaire a, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée appelée à se prononcer sur le projet de fusion, le droit de prendre connaissance ou d'obtenir sans frais et sur simple demande, au siège social de la société absorbée, une copie des documents prévus par l'article 267(1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à savoir:

- a) Le projet de fusion;
- b) Les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des exercices 2008, 2009 et 2010 pour ING (L) Renta Fund et ING (L);
- c) Les rapports des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent;
- d) Le rapport d'examen du projet de fusion établi par le réviseur d'entreprises de chacune des sociétés qui fusionnent.

Tout actionnaire de ING (L) Renta Fund qui ne serait pas d'accord avec le projet de fusion a le droit de demander à la société absorbée ou à Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. le rachat de ses actions sans frais endéans 30 jours calendriers avant la date effective de la fusion, c.-à-d. le 29 avril 2011. Les actions d'un actionnaire de ING (L) Renta Fund inscrites dans les livres de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. ou déposés auprès de ING à la date effective de la fusion qui ne demande pas le rachat sans frais de ses actions pendant cette période, par défaut, seront échangées pour les actions du compartiment relevant de ING (L).

*V. Répartition des frais inhérents à la fusion*

Les frais sont estimés à SEPT MILLE EUROS (7.000,- EUR) et seront payables par la société de gestion de ING (L) Renta Fund, ING Investment Management Luxembourg S.A.

Ce projet de fusion a été approuvé séparément par les conseils d'administration de ING (L) Renta Fund et d'ING (L) par résolutions circulaires en date du 12 janvier 2011 avec effet au 30 décembre 2010.

Le notaire soussigné certifie la légalité du projet de fusion en application de l'article 271 de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SEMIK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2928. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2011010486/431.

(110011969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

### **MD Fiduciaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 158.297.

### STATUTS

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1) La société FIDUCIAIRE C.G.S. S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg B 52.338, ici représentée par Monsieur Mahmoud DERGUIANI, expert-comptable, demeurant à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé, agissant en sa qualité de gérant de la société.

2) Monsieur Eugène Frédéric MOUTSCHEN, pensionné, né à Beho (Belgique) le 18 avril 1943, demeurant à L-9943 Hautbellain, Maison 51B,

3) Mademoiselle Anne-Françoise Nicole G. MOUTSCHEN, employée, née à Verviers (Belgique) le 19 juillet 1969, demeurant à B-4141 Louveigné, 67, rue des Fawes.

Lesquels comparants, présents ou représentés ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

MD FIDUCIAIRE S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Weiswampach.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exécution de toutes prestations se rapportant à la profession d'expert-comptable. Elle pourra également effectuer le contrôle contractuel des comptes, donner des conseils en matière fiscale, organiser et tenir les comptabilités et analyser par les procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économiques, juridiques et financiers ainsi que l'activité de domiciliataire légal.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin en 2012.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société FIDUCIAIRE C.G.S. S.à r.l., prénommée, CINQUANTE ET UNE ACTIONS EN PLEINE PROPRIETE . . . . .	51
2) Monsieur Eugène Frédéric MOUTSCHEN, prénommé, QUINZE ACTIONS EN USUFRUIT . . . . .	15
3) Mademoiselle Anne-Françoise Nicole G. MOUTSCHEN, prénommée, TRENTE-QUATRE ACTIONS EN PLEINE PROPRIETE . . . . .	34
QUINZE ACTIONS EN NUE-PROPRIETE . . . . .	15
TOTAL: CENT ACTIONS . . . . .	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

9051

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE EUROS (1.000,- €)

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) La société FIDUCIAIRE C.G.S. S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg B 52.338, est nommé représentant permanent, Monsieur Mahmoud DERGUIANI, expert-comptable, né à Arris (Algérie) le 24 décembre 1962, demeurant à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé;

b) La société anonyme MOUTSCHEN INVEST, en abrégé M. INVEST, établie et ayant son siège social à L-9943 Hautbellain, Maison 51B, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.395, est nommé représentant permanent, Monsieur Eugène Frédéric MOUTSCHEN, né à Beho (Belgique) le 18 avril 1943, demeurant à L-9943 Hautbellain, Maison 51B;

c) Mademoiselle Anne-Françoise Nicole G. MOUTSCHEN, employée, née à Verviers (Belgique) le 19 juillet 1969, demeurant à B-4141 Louveigné, 67, rue des Fawes.

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, née à Dudelange, le 26 mai 1967, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

*Réunion du conseil d'administration*

Mademoiselle Anne-Françoise Nicole G. MOUTSCHEN, prénommée, ici présente, la société anonyme MOUTSCHEN INVEST, prénommée, ici représentée par son représentant permanent, Monsieur Eugène Frédéric MOUTSCHEN, prénommé, et la société FIDUCIAIRE C.G.S. S.à r.l., prénommée, ici représentée par son représentant permanent, Monsieur Mahmoud DERGUIANI, prénommé, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

La société FIDUCIAIRE C.G.S. S.à r.l., prénommée, est nommée administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article quatre des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Derguiani, Moutschen, Moutschen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15182. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012994/144.

(110015278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

### **DWS Renten Direkt Select 2016, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011005433/10.

(110005111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

---

### **DWS Emerging Sovereign Bond Master Fund, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011005434/9.

(110005112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

---

### **DWS Rendite Optima, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011005435/10.

(110005114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

---

### **DWS Rendite Optima, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011005436/10.

(110005117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

---

### **Eurizon Stars Fund, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

*Head of Legal & Finance*

Référence de publication: 2011013291/10.

(110015348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

---

### **Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 2, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

*Head of Legal & Finance*

Référence de publication: 2011011867/10.

(110013180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

---

**Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 5, Fonds Commun de Placement.**

---

Le règlement de gestion (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

*Head of Legal & Finance*

Référence de publication: 2011011866/10.

(110013177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

---

**Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 4, Fonds Commun de Placement.**

---

Le règlement de gestion (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

*Head of Legal & Finance*

Référence de publication: 2011011865/10.

(110013175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

---

**Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 3, Fonds Commun de Placement.**

---

Le règlement de gestion (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

*Head of Legal & Finance*

Référence de publication: 2011011864/10.

(110013172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

---

**Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 1, Fonds Commun de Placement.**

---

Le règlement de gestion (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

*Head of Legal & Finance*

Référence de publication: 2011011863/10.

(110013169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

---

**Alu-Rex Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.201.

---

*Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2010*

- La démission des mandats d'administrateurs de Monsieur Filippo Comparetto, Monsieur Attilio Casciato et Madame Aline Torrechia sont acceptés.
- La démission du mandat d'Administrateur-délégué de Madame Aline Torrechia est acceptée.
- Monsieur Guy Brochu, né le 11 décembre 1958 à St-Henri de Lévis (Québec) Canada, demeurant au 3535, rue Papineau, H2K4J9 Montréal, Québec, Canada, et Monsieur Stéphane Brochu, né le 12 mai 1963 à St-Henri de Lévis

(Québec) Canada, demeurant au 1359, rue de la Montagnaise, G6W5T2 St. Romuald, Québec, Canada, sont nommés Administrateur et Administrateur-délégué. La société est engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2013.

Certifiée sincère et conforme

Pour ALU-REX EUROPE S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2010165376/19.

(100192102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**Gaïa International Financial Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 94.621.

*Extrait des principales décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2010*

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Mademoiselle Sarah Alouani de son poste d'administrateur et ce avec effet immédiat et coopte en remplacement Monsieur Patrick Sganzerla demeurant professionnellement au 17, rue de Jardiniers à L-1835 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009 et devant se tenir en 2010.

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l. de son poste de commissaire et ce avec effet immédiat et coopte en remplacement la société Sofidex S.à r.l. ayant son siège social au 17, rue de Jardiniers à L-1835 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009 et devant se tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Gaïa International Financial Investment S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010166278/20.

(100192347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

**Bermele S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.891.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, "le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société DELSON ENTERPRISES LLC, établie à New York, NY12207-2543 (USA), 80 State Street, Albany

"le Mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 11 novembre 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1) La société BERMELE S.A. ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.891, a été constituée le 30 juin 2004 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 961 du 28 septembre 2004;

2) Le capital social de la société s'élève à EUR 31.000,-(Trente et un mille Euro), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent Euro) chacune, intégralement libérées;

3) Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société BERMELE S.A.;

4) Le Mandant est propriétaire de la totalité des actions de la société BERMELE S.A.;

5) Le Mandant, en sa qualité d'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société BERMELE S.A.;

6) Le Mandant approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe de la société dissoute, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 à ce jour;

7) Le Mandant, en sa qualité de liquidateur, déclare que l'activité de la société BERMELE S.A. a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, et qu'il est investi de tout l'actif, tout en prenant à sa charge les éventuels passifs et engagements financiers, même inconnus à ce jour, de la société dissoute dont il répondra personnellement, clôturant ainsi la liquidation;

8) Le Mandant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

9) Les livres et documents de la société BERMELE S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. VITTORE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51508. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010165412/46.

(100191797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**JP Morgan Partners Latin America Luxembourg I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.499.

In the year two thousand and ten on the 10<sup>th</sup> day of the month of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of «JP MORGAN PARTNERS LATIN AMERICA LUXEMBOURG I, S.à r.l.», a société à responsabilité limitée, established at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B number 92.499, incorporated on February 25, 2003, with the notary, Maître Henri HELLINCKX, residing in Mersch, deed published in Mémorial Recueil Special des Sociétés et Associations C n°498 of May 8, 2003.

The meeting is presided by Mrs Sylvie TALMAS, Private employee, residing professionally at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The chairman appointed as secretary Ms. Sarah URIOT, Private employee residing professionally at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The meeting appointed as scrutineer Mr Anouar BELLI, Private employee, residing professionally at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the attendance list, the five hundred (500) shares representing the whole capital of the company are represented so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda

III. That the agenda of the present General Meeting is the following:

*Agenda*

1. Dissolution and liquidation of the company.
2. Nomination of a liquidator of the company i.e. «J.P. Morgan Partners, LLC».
3. Determination of the powers of the liquidator.
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

*Second resolution*

The General Meeting decides to appoint as liquidator «J.P. Morgan Partners, LLC» having its registered office at 9 East Lockerman Street, Dover, Delaware 19901 (the "liquidator").

### *Third resolution*

The General Meeting decides to grant the liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

There being no further business on the agenda, the General Meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché du Luxembourg), soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «JP MORGAN PARTNERS LATIN AMERICA LUXEMBOURG I, S.à r.l.», ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl (Grand-Duché du Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 92.499 constituée le 25 février 2003, suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, Notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro n°498 du 8 mai 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 500 (cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'Assemblée Générale peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Dissolution et liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur de la société à savoir «J.P. Morgan Partners, LLC»
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
4. Divers

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la société «J.P. Morgan Partners, LLC» ayant son siège social au 9 East Loockerman Street, Dover, Delaware 19901 (le "liquidateur").

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du liquidateur.



Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: S. Talmas, S. Uriot, A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15591. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164745/103.

(100190999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**ProLogis Poland IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.780.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of November,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis Poland II S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws Luxembourg, with registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 69778,

by virtue of a proxy given on 29 November 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland IV S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on May 5, 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 554 of July 19, 1999 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have been amended for the last time by notarial deed on September 15, 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 917 on December 2, 1999;

- that the share capital of the Company is fixed at eighteen thousand Euros (EUR 18,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of thirty-six Euros (EUR 36.-) each, fully paid up;

- that ProLogis Poland II S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2010 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2010 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis Poland II S.à r.l., une société luxembourgeoise, ayant son siège à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69778,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland IV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 5 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 554 du 19 juillet 1999 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 15 septembre 1999 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 917 du 2 décembre 1999;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de trente-six euros (EUR 36,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis Poland II S.à r.l. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.- €).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.BECKER, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Relation: LAC/2010/53461. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165696/99.

(100191634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Loca-rex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.505.

*Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2010*

- Les démissions des mandats d'administrateurs de Monsieur Filippo Comparetto, Monsieur Attilio Casciato et Madame Aline Torrecchia sont acceptées.

- La démission du mandat d'Administrateur-délégué de Madame Aline Torrecchia est acceptée.

- Monsieur Guy Brochu, né le 11 décembre 1958 à St-Henri de Lévis (Québec) Canada, demeurant au 3535, Rue Papineau, H2K4J9 Montréal, Québec, Canada, et Monsieur Stéphane Brochu, né le 12 mai 1963 à St-Henri de Lévis (Québec) Canada, demeurant au 1359, rue de la Montagnaise, G6W5T2 St. Romuald, Québec, Canada, sont nommés Administrateurs et Administrateur-délégués, avec pouvoir d'engager la société par la signature conjointe des deux administrateurs délégués. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2015.

Certifiée sincère et conforme

Pour Loca-rex S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2010165622/19.

(100192103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Parismax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.099.

**DISSOLUTION**

*Extrait d'une dissolution du 1<sup>er</sup> décembre 2010*

Il résulte d'une dissolution reçue par le notaire Roger ARRENSDORFF de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010, concernant la société PARISMAX S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 15, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B148.099, que :

1. L'activité de la Société a cessé.

2. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, les associés prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

3. Ils se désignent comme liquidateurs de la Société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

4. L'actif restant est attribué aux associés.

5. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société.

7. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2010. REM 2010 / 1625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010165708/27.

(100191583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Intereuropean Finance & Energy Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.422.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 décembre 2010*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008 qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010172208/18.

(100199367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Brasserie de l'Artiste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 24, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.315.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le six décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Paulo Renato DA CUNHA MAIA, gérant de société, né à Santo Tirso (Portugal), le 21 juin 1969, demeurant au 16 rue de Schifflange, L-3676 Kayl.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de café-brasserie, avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, y compris la petite restauration.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «BRASSERIE DE L'ARTISTE S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par cent parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ QUATRE (124.- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Paulo Renato DA CUNHA MAIA, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 8.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2010.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi au 24 route de Luxembourg, L-4220 Esch-sur-Alzette.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à un (1).
- 3.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Paulo Renato DA CUNHA MAIA, gérant de société, né à Santo Tirso (Portugal), le 21 juin 1969, demeurant au 16 rue de Schiffflange, L-3676 Kayl.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. R. DA CUNHA MAIA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15416. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010165417/95.

(100191816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

### **Barma Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 142.942.

*Extrait des résolutions prises par assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 11 novembre 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 novembre 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Monsieur Nicolas Kruchten n'est plus administrateur de la Société
- Maître Thomas Feltgen a été révoqué de son poste d'administrateur de la Société
- Monsieur Mikael Wirén, Nybrogatan 15, SE-11148 Stockholm, Suède, et Monsieur Erik Fällström, 9, Berkeley Street, London W1J 8DW, Angleterre, ont été nommés administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2015
- Monsieur Lennart Stenke, 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg a été réélu administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2015
- Server Group Europe S.A. a été révoqué comme commissaire aux comptes
- Mirador S.A., 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2015

La Société a été informée du changement de l'adresse professionnelle de Monsieur Lennart Stenke, administrateur de la Société, au 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 décembre 2010.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010166122/25.

(100192366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

---

### **HCH Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.237.

#### **CLOTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille dix, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HCH FINANCE S.A., une société anonyme holding en liquidation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 19 mai 1995 suivant acte reçu par Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 414 du 29 août 1995, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 51237.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 2 septembre 2010, en voie de publication au Mémorial C, comprenant nomination de BDO Tax & Accounting, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que liquidateur.

AUDIEX S.A., société anonyme, ayant son siège social au 57, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 7 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La Présidente nomme comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société pendant la période légale de cinq ans.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 20.000 (vingt mille) actions, représentant l'intégralité du capital social de EUR 496.000,- (quatre cent quatre-vingt-seize mille euros), sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La Présidente constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au siège social de BDO Tax & Accounting au profit de qui il appartiendra.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jacqueline HONYMUS, Alexia UHL, Sonia BOULARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 octobre 2010. Relation: GRE 2010/3566. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165554/77.

(100191485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Ciel d'Orient S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4599 Differdange, 16, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.282.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé qu'en date du 11 novembre, enregistrée le 23 novembre 2009 la société GALLO SAH, établie et ayant son siège social L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, a cédé la totalité des parts sociales de la société Ciel d'Orient SARL, établie et ayant son siège à Differdange, 16, rue JF Kennedy, à Madame Thérèse BRASSEUR, retraitée, demeurant à L-5762 Hassel, 3, rue des Champs.

Hassel, le 13 décembre 2010.

Thérèse Brasseur.

Référence de publication: 2010167153/13.

(100192045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**World Minerals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 97.868.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de part intervenue en date du 30 novembre 2010 que:

- la société MIRCAL, ayant son siège social à 154, rue de l'Université 75007 Paris (France), a cédé 101 parts sociales qu'elle détenait dans la société WORLD MINERALS LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire à WORLD MINERALS INTERNATIONAL SALES, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société WORLD MINERALS LUXEMBOURG S. à r.l. en date du 30 novembre 2010 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société WORLD MINERALS LUXEMBOURG S. à r.l. est détenu comme suit:

WORLD MINERALS INTERNATIONAL SALES, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg: 101 parts

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010165830/22.

(100192051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**ProLogis Poland XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.237.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of November.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis Poland XV S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws Luxembourg, with registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 84238,

by virtue of a proxy given on 29 November 2010.



The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland XIV S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on October 22, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 331 of February 28, 2002 (the "Company");
- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;
- that ProLogis Poland XV S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2010 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2010 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis Poland XV S.à r.l., une société luxembourgeoise, ayant son siège à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84238,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland XIV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 22 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 du 28 février 2002 (la «Société»);
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis Poland XV S.à r.l. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- €).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Relation: LAC/2010/53465. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165701/97.

(100191638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

#### **Lion/Gem Lux 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.354.

#### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires*

En date du 7 décembre 2010, les actionnaires de la société ont décidé de renouveler les mandats des administrateurs sortants suivants:

- Mme Janet Mary Dunlop, avec adresse professionnelle à 21 Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016, en tant qu'administrateur A.
- M. Andreas Von Paleske, avec adresse professionnelle à 21 Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016, en tant qu'administrateur A.
- M. Johan Dejans, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016, en tant qu'administrateur B.
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 103.336, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016, en tant qu'administrateur B.

En date du 10 décembre 2010, M. Johan Dejans, administrateur de sociétés, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a été désigné en tant que représentant permanent d'ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., avec effet immédiat, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur B, soit jusqu'en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2010165993/28.

(100191772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**Möller Beheer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 97.718.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 2 juin 2009*

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Frédéric MONCEAU et Karl LOUARN (tous deux demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans. Monsieur Massimo GILOTTI (demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) est appelé au poste d'administrateur, pour une période de six ans, en remplacement de Monsieur Joeri STEEMAN dont le mandat est arrivé à échéance.

Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) est appelé au poste de commissaire aux comptes pour une période de six ans, en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA, dont le mandat est venu à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Frédéric MONCEAU
- Monsieur Karl LOUARN
- Monsieur Massimo GILOTTI

Le commissaire aux comptes est Monsieur Régis PIVA.

Pour extrait sincère et conforme

Frédéric MONCEAU / Karl LOUARN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010172699/26.

(100199432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**DA Partners, Société à responsabilité limitée,  
(anc. DL Partners).**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.051.

—  
In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Thomas Leupin, Investment Advisor, born in Muttenz BL, Switzerland, on 29 May 1965 and having his professional address at Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Switzerland;

here represented by Christophe Boyer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 15 November 2010 in Zürich, Switzerland, and

Alexander Dimai, Investment Advisor, born in Fällanden ZH, Switzerland, on 2 December 1968 and having his professional address at Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Switzerland,

here represented by Christophe Boyer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 15 November 2010 in Zürich, Switzerland.

Said proxies, after having been signed *in variatur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing parties are the actual shareholders (the Shareholders) of DL Partners, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having

its registered office at 46, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.051, and having a share capital of one hundred twenty five thousand euro (EUR 125,000) (the Company), constituted by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on May 7, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1343 of June 30, 2010.

II. the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's name to "DA Partners" and subsequent amendment of article 1 of the Articles;
2. Powers and authorisations;
3. Miscellaneous.

III. the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to change the Company's name to "DA Partners" and subsequently to amend article 1 of the Articles, so that it reads henceforth as follows:

"There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name DA PARTNERS (the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the 1915 Law) and chapter 14 of the law dated December 20, 2002 relating to undertakings for collective investments, as may be amended (the 2002 Law), as well as by these articles of association (the Articles)."

*Second resolution*

The Shareholders resolve to empower and authorize any director of the Company, all acting individually with full power of substitution in order to accomplish and undertake any formalities which may be necessary, required or useful to give effect to the previous resolution and to sign and execute any document in connection therewith.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.-

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

Thomas Leupin, Investment Advisor, né à Muttenz BL (Suisse) le 29 mai 1965, ayant son adresse professionnelle à Bundesplatz 14, 6300 Zug, Suisse,

ici représenté par Christophe Boyer, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 novembre 2010 à Zurich, Suisse, et

Alexander Dimai, né à Fällanden ZH (Suisse) le 2 décembre 1968, ayant son adresse professionnelle à Bundesplatz 14, 6300 Zug, Suisse,

ici représenté par Christophe Boyer, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 novembre 2010 à Zurich, Suisse.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante:

I. Les parties comparantes sont les associés actuels (les Associés) de DL Partners, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46, avenue Johan F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au registre du commerce sous le numéro B 153.051 et dont le capital social est de cent vingt cinq mille euros (EUR 125,000) (la Société), constituée suivant acte

reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1343 du 30 juin 2010.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société en «DA Partners» et par conséquent, modification de l'article 1 des Statuts;

2. Pouvoirs et autorisations; et

3. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de modifier la dénomination de la Société en «DA Partners» et par conséquent, de modifier l'article 1 des Statuts qui se lit désormais comme suit:

«Il est établi une société à responsabilité limitée, sous la dénomination "DA PARTNERS" (la Société), qui sera soumise à la législation luxembourgeoise et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915), ainsi que le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif tel que modifiée (la Loi de 2002) ainsi qu'à ces statuts (les Statuts).»

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de donner pouvoir et d'autoriser tout administrateur de la Société, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution afin d'accomplir et d'entreprendre toutes les formalités qui pourraient être nécessaires, requises ou utiles pour donner effet aux résolutions précédente et de signer et d'exécuter tout document y relatif.

*Estimation des frais*

Les dépenses, coût, honoraires et charges de n'importe quelle nature, qui devront être pris en charge par la Société, relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.300.-

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. BOYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52599. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165476/113.

(100192127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**C.M.W. Canadian Mineral Water Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 82.654.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 28.10.2010*

Nach eingehender Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

1. Frau Andrea Laub, geboren am 26.07.1960 in St. Wendel und geschäftsansässig in 30, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig und Mitglied des Verwaltungsrates erhält Einzelzeichnungsberechtigung in jeder Hinsicht. Wasserbillig, den 28.11.2010.

Référence de publication: 2010166142/12.

(100192374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

**Bureau Economique de Gestion et Holding International - S.A.B.E.G.H.I.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 129.503.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 10 décembre 2010

*Délibérations*

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Josiane WEBER de sa fonction d'administrateur de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur la société de droit luxembourgeois «B&H INTERNATIONAL CONSULTING S.à r.l.», ayant son siège au 3-11, rue du Fort Bourbon à L-1249 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.677, ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission en vertu de l'article 51bis de la loi du 10 août 1915, Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, né à Charleroi (Belgique) le 4 octobre 1973.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010166141/25.

(100192370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

**HIFA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 145.985.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010 que:

- BR Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.133, a transféré quinze (15) parts sociales à UFSB Inc. ayant son siège social au 303 Shirley Street, Nassau, Bahamas, enregistrée auprès de l'Office du Registre des Sociétés, Bahamas, sous le numéro 159782 B.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010172643/17.

(100199430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Smith & Associates Pharma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 69.403.

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 27 décembre 2010 a pris acte de la démission des quatre Administrateurs de la Catégorie A, Monsieur Sébastien GRAVIERE, Monsieur Marc KOEUNE, Monsieur Jean-Yves NICOLAS et Madame Nicole THOMMES par lettres en date du 22 décembre 2010 adressées au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé comme remplaçants quatre nouveaux Administrateurs de Catégorie A en la personne de:

- Madame Marie-Anne BACK, née à Steinfort (Grand-duché de Luxembourg) le 08 juin 1958, de nationalité luxembourgeoise;
- Monsieur Sébastien COYETTE, né à Arlon (Belgique) le 04 septembre 1965, de nationalité belge;
- Monsieur Gérald JOB, né à Verviers (Belgique) le 12 juin 1981, de nationalité belge;
- Monsieur Stéphane SABELLA, né à Forbach (France) le 05 janvier 1980, de nationalité française.

Ces quatre Administrateurs, domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, termineront le Mandat de leurs prédécesseurs.

Enfin, suivant décision prise lors de cette même Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société, il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg au 2 A, rue Jean-Baptiste Esch à L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010172378/25.

(100199425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Axxiel S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 68.539.

---

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société.

HOLZEM, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Alain VASSEUR.

Référence de publication: 2010166095/9.

(100192402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

---

**Paledora S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.477.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 22 avril 2010*

Les mandats d'administrateur de Messieurs Frédéric MONCEAU et Massimo GILOTTI (demeurant tous les deux professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) et de Monsieur Jean-Luc NAHON (demeurant au SI Le Lac Parc-de-Montalegre, 4 CH-1223 Cologny) sont renouvelés pour une période de six ans.

Monsieur Régis PIVA (adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) est appelé au poste de commissaire aux comptes, pour une période de six ans, en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA, dont le mandat est arrivé à échéance.

Pour extrait sincère et conforme

Frédéric MONCEAU / Massimo GILOTTI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010172716/17.

(100199427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**C&F Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.039.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 décembre 2010*

1. Monsieur John SEIL a démissionné de son mandat d'administrateur en date de ce jour.

2. Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012, Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010166144/15.

(100192400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

---

**CARE Canadian Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 66.051.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 12.11.2010*

Nach eingehender Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

1. Herr Michael Veit, geboren am 21.02.1969 in Köln und geschäftsansässig in 30, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig und Mitglied des Verwaltungsrates erhält Einzelzeichnungsberechtigung in jeder Hinsicht.

Référence de publication: 2010166164/11.

(100192371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

---

**Eastern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.088.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 novembre 2010*

1. Monsieur Cédric BRADFER a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, été nommé comme gérant pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Eastern S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2010166217/16.

(100192344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

---

**Fleurs Passion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 12, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.757.

*Extrait de la décision de l'associé unique prise en date 1<sup>er</sup> octobre 2010*

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Rue de Bettembourg L-3378 Livange au 12, rue de Bettembourg, L-3378 Livange.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010166268/12.

(100192358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

---

**SPF International S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.060.

Les comptes de liquidation au 10 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Mandataire

Référence de publication: 2011001436/13.

(110000535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

---